

CHARTRE ETHIQUE ACHATS

La présente Charte éthique Achats s'inscrit dans la démarche RSE du Groupe Camusat. Elle définit les règles de comportement et les standards d'éthique selon lesquels chacun doit faire preuve de la plus grande intégrité et ainsi éviter des situations de conflits d'intérêts.

L'Acheteur véhicule l'image de son entreprise et du Groupe à l'extérieur : son éthique personnelle, sa probité, son professionnalisme et sa détermination ; gages d'efficacité pour son action et impactant la réputation de l'entreprise et des personnes.

Ces règles s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs ayant directement ou indirectement une activité Achats.

- Loyauté / transparence : participation active et loyale des différents interlocuteurs durant les phases de préparation et de mise en œuvre de la Politique Achat.
- Intégrité / exemplarité : Camusat attache la plus grande importance aux qualités professionnelles et morales de celles et ceux qui sont en relation avec les fournisseurs. Ceci ne concerne pas uniquement l'Acheteur mais toutes personnes pouvant influencer l'acte d'achats.

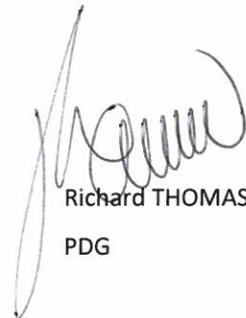
En conséquence :

- ✓ Toute familiarité ou lien personnel entre l'acheteur et le soumissionnaire sont à proscrire, une rotation des acheteurs / fournisseurs est à privilégier et à accepter de tous comme principe de fonctionnement.
- ✓ L'Acheteur ou ses relations personnelles ne doivent en aucun cas accepter de quelconque rétribution ou avantage financier de la part d'un fournisseur ou d'un sous-traitant.
- ✓ Les cadeaux ou avantages en nature remis à titre personnel par un fournisseur sont proscrits à l'exception de manifestations de courtoisie telles que des objets publicitaires de très faible valeur.
- ✓ Pas de relation privilégiée avec des commissionnaires ayant pu faire partie du Groupe.
- ✓ La participation à des repas d'affaires, séminaires ou manifestations organisés hors de la sphère publique et médiatique par un soumissionnaire doit avoir lieu exclusivement dans le cadre professionnel et présenter un intérêt manifeste pour le Groupe. Dans ce cas, il convient d'en informer au préalable la hiérarchie.
- ✓ Aucun « membre de la famille » ne doit travailler pour un fournisseur. Si le cas existe, se rapprocher de la Direction des Achats et convenir de la meilleure manière de gérer la situation.

- ☛ Responsabilité / professionnalisme : tout collaborateur a un devoir de réserve et se doit de faire preuve de retenue en public. En tant que représentant du Groupe Camusat, il doit:
- ✓ Se conduire avec professionnalisme et veiller à véhiculer l'image du Groupe (conformité aux valeurs, stratégies, identité visuelle,...).
 - ✓ Garantir l'objectivité des analyses, privilégier l'intérêt commun avant tout intérêt particulier et s'assurer de l'équité des performances.

Cette Charte Ethique Achats est régulièrement revue, mis à jour le cas échéant, mis en œuvre et communiquée à tous les salariés et personnes qui travaillent pour Camusat.

Travaillons tous ensemble dans le respect de nos règles Ethiques Achats afin d'assurer notre impartialité et indépendance dans l'ensemble de nos actes d'achats.



Richard THOMAS
PDG